

CTSD 19 05 20

Point de situation du département et plan de reprise départementale

M. Mauny, directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale a introduit le CTSD en faisant un bilan de la situation de la reprise au sein des écoles primaires et des collèges.

Le plan de reprise départemental – pour lequel les représentants des personnels n'ont pas été concertés – s'est construit autour de 3 principes :

- Application du protocole sanitaire
 - Respect des gestes barrières
 - Accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise
- Marge de liberté et de manœuvre laissée aux équipes pour optimiser en fonction des caractéristiques des lieux, des ressources humaines et des élèves

Phase 1 : sondage du nombre de présents (élèves, enseignants, personnels communaux)

- Estimation du nombre d'élèves
- Estimation ressources humaines : repérer enseignants vulnérables (présentiel/distanciel)
- Réflexion sur l'organisation interne entre le 04 et le 07/05 pour retour aux familles
- Estimation la plus précise possible pour les transports (1717 élèves : transport prestataire), nombre de demi-pensionnaires (Communes et Conseil départemental)

Phase 2 : Travail des équipes sur l'organisation pédagogique

- Nombre d'élèves : 10 (Mater') et 15 (Elem') max, préconisations protocole sanitaire et non objectif à atteindre au regard du volume d'élèves à accueillir
 - Pas de consignes prescriptives sur la constitution des groupes : liberté d'initiative des équipes
- Organisation du rythme de prise en charge
- En fonction des possibilités locales : accueillir les E volontaires partout et tous les jours
- Envisager une organisation par alternance en rotation à la journée ou à la demi-journée (sans impact sur les transports scolaires)
- Premiers retours des IEN et collèges : levée de nombreux doutes, avoir aujourd'hui une visibilité après le 1^{er} juin
- Organisations proposées évolutives au regard du nombre d'élèves accueillis pour anticiper une montée en charge progressive dès le 25 05
- Autre possibilité d'accueil envisagée : mutualiser les locaux et la ressource en personnels (communal et EN) d'un même groupe scolaire dans un même lieu
- Quelques difficultés pour appliquer le protocole sanitaire dans certaines communes liées au problème de remplacement du personnel manquant
- Libre choix pour la répartition des groupes entre les enseignants
- Aucune velléité de cumuler l'enseignement présentiel/distanciel : la majorité des enseignants ont souhaité conserver le cumul des 2 (« on ne va pas les en empêcher, si c'est eux qui le décident ! »)
- Réunion du conseil d'école pour présenter l'organisation choisie souhaitable avant le 11 ou le 12/05 ; information aux familles pour le 07/05 au plus tard
- Compte tenu de la complexité d'organisation, il a été impossible de tenir le calendrier

Phase 3 : organisation des lieux

- Affichage gestes barrière, organisation de la circulation (marquage au sol), modalités d'entrées et de sorties (échelonnées), temps méridien et périscolaire, protection des extérieurs (rubalise, barrières, marquages)
- Affectation d'une salle à un groupe, d'une place nominative pour chaque E,...

Phase 4 : s'accorder collectivement sur les routines de la prise en charge des groupes

- Priorités d'apprentissages en fonction du Vademecum pédagogique académique envoyé par la rectrice qui est actualisé chaque jour
- Modalités d'accompagnement des élèves par les AESH

Toutes ces phases sont encore d'actualité et remises en discussion. D'autres modalités seront fixées pour faire face à la seule et unique contrainte qui va poser le plus de problème : volume d'accueil des élèves au sein d'un groupe max 15.

En parallèle de ces phases, un travail collaboratif et constructif a été mené avec les maires, préfet et sous-préfets pour lever les difficultés ; le DASEN salue les directeurs et directrices et les chefs d'établissements associés à ce travail (nombreux RDV Visio intercommunalité pour lever certains doutes et certaines idées reçues, répondre aux questions)

Les modalités différentes d'une commune à l'autre ont été source de stress ou d'inconfort. Dans des cas très exceptionnels, il y a eu mésentente maires/DASEN.

Le lien IEN/personnels et équipes pour préparer la reprise a témoigné d'un besoin d'accompagnement différencié.

Les personnels médicaux-sociaux ont été mobilisés pour accompagnement aux gestes barrières notamment en collèges

Les AS et les Psys EN ont œuvré auprès des familles pour raccrocher les élèves décrocheurs (même difficulté que les enseignants pour les familles difficiles à joindre)

Les enseignants remplaçants ont été mobilisés pour répondre à des fragilités d'équipe en termes de présentiel notamment dans les petites écoles.

Tous ces éléments pour la mise en place sont encore d'actualité à ce jour.

Tout le monde œuvre pour intervenir au quotidien sur chacune des situations, pour apporter les réponses le plus rapidement possible, pour résoudre les problèmes.

A ce jour, 14% d'élèves sont accueillis dans le 1^{er} °, de 9% à 50% dans les zones d'éducation prioritaire et 27,5% dans le 2nd °

45 écoles encore fermées : 7 ont programmé une ouverture prochaine.

La FSU a nuancé les propos du DASEN en rappelant que **la reprise a été précipitée et prématurée** même si l'investissement des équipes à tous les niveaux a été en grande majorité remarquable. Elle a pointé les **dysfonctionnements** de certains établissements où la concertation entre les différents partenaires (équipe de direction, conseils des maîtres, parents, enseignants) n'a pas été possible en instance (CA, CHS, C d'E). La FSU a demandé également l'application du **principe de précaution** en cas de suspicion d'un cas (adulte ou enfant) de COVID dans un établissement scolaire.

Le DASEN a exprimé son désaccord en rappelant l'application du protocole : la décision de fermeture – qui est à l'initiative du Préfet – ne s'appliquera que si le cas de COVID est avéré.

En cas de suspicion, l'école reste ouverte. Si le cas est avéré, le processus de traçabilité est enclenché en application du protocole sanitaire strict avec avis de l'ARS. (Agence Régionale de Santé)

Dispositif 2S2C (sport/santé, culture/civisme) :

Le but étant d'accueillir plus d'élèves tout en respectant la contrainte du nombre d'élèves max/groupe (10 et 15), il s'agit donc d'une prise en charge d'une partie des élèves (selon une organisation définie en interne) par des intervenants extérieurs, éducateurs sportifs et/ou intervenants artistiques, dans une logique de rotation des groupes.

DASEN : Tous les maires ne sont pas encore informés, certains le sont, et sont déjà dans la démarche. Une réunion s'est tenue entre la Rectrice, la DDCS et DDCSP, pour cadrer le dispositif Sport Santé Culture Civisme.

Ce dispositif peut apporter une part contributive à la prise en charge de groupe d'élèves, dans le cas d'une montée en charge des présents, avec une logique de rotation non journalière.

En interne, il faudra organiser des interventions complémentaires inscrites au projet d'école avec la prise en charge de groupe en activités physiques, artistiques, culturelles, ...

Une convention nationale sera soumise aux maires, la FSU souligne la problématique sur le territoire, car les ressources présenteront une valence différente en fonction des communes. Une communication est prévue prochainement sur ces axes, le financement est en cours de définition au niveau national.

Pour la FSU ce dispositif implique :

- De laisser les fondamentaux au sein de l'école et sortir les autres disciplines c'est-à-dire externalisation, qui crée de fait des inégalités sociales, en fonction des territoires
- De palier à une rentrée 2020 avec des classes respectant un nombre maximum d'élèves (15-10) qui permette de respecter la distanciation prévue dans le protocole sanitaire

Après le 30 mai, la suite...

A ce jour, pas d'informations précises sur l'après 2 juin.

Au regard de certains indicateurs, un bilan de situation sera fait fin mai.

De là, des décisions interministérielles seront prises (Ministère du travail : maintien chômage partiel ?, Ministère Education Nationale, Ministère Cohésion Sociale)

Y aura-t-il un retour au collège des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} et des lycéens ?

Quelle tolérance pour les enseignants concernant la garde de leurs enfants ?

Le contexte génère beaucoup d'incertitudes avec des réponses en décalé.